

Croix-Rouge suisse : assemblée des délégués de 1921 à Glaris

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dispense de l'examen. La question de savoir si des infirmières sortant d'une école reconnue par l'Alliance peuvent être dispensées de l'examen, pourrait être posée. En procédant ainsi, on ne simplifierait pas la question. Il va de soi que ces écoles auraient à se soumettre à un contrôle de la part des cantons concordataires, contrôle qui devrait porter sur les études et sur les examens de sortie. Les conditions d'admission seraient certainement remplies, et les examens offrent en général les garanties nécessaires. Si l'on veut cependant faire abstraction de cette dispense — par mesure d'équité et à cause de leurs conséquences possibles — nous sommes persuadés que nos écoles n'hésiteront pas à envoyer leurs élèves à l'examen d'Etat. C'est là une question de détail à laquelle nous ne voulons pas nous arrêter.

Il y aura lieu, par contre, de prendre quelques dispositions transitoires, dès qu'un certain nombre de cantons se seront entendus pour instituer un examen d'Etat. Ce serait une mesure bien draconienne d'obliger les personnes qui pratiquaient comme gardes-malades bien avant l'entrée en vigueur du diplôme officiel, de subir

un examen, d'autant plus que ce personnel n'est point responsable qu'une pareille mesure restrictive n'a pas été prise du temps où ces gardes-malades ont embrassé leur profession. Nous considérons comme naturel que ces personnes, pour peu qu'elles se soient révélées à la hauteur de leur tâche, puissent continuer à exercer leur profession sans avoir à subir un examen. De nouvelles autorisations de pratiquer devront, à partir d'une date à fixer, dépendre strictement de l'obtention du diplôme.

Nous nous rendons parfaitement compte que les principes que nous venons d'exposer, présentent des lacunes. Nous prévoyons bien des cas qui devront être mis au point, mais la place dont nous disposons ici est trop restreinte pour nous permettre d'entrer dans d'autres détails. Nous avons cherché quelques lignes directives et avons voulu prouver que notre désir d'arriver à un examen d'Etat des gardes-malades est parfaitement réalisable et qu'aucun obstacle majeur n'empêche de réglementer cette profession, pas plus que tant d'autres qui bénéficient aujourd'hui de dispositions légales.

Croix-Rouge suisse — Assemblée des délégués de 1921 à Glaris

D'accord avec la section glaronnaise qui, lors de l'assemblée de St-Gall, en 1920, avait désiré recevoir l'assemblée générale de 1921, la Direction de la Croix-Rouge suisse a fixé cette réunion *au dimanche 26 juin*.

Le programme est fixé comme suit:

- 25 juin: arrivée des délégués à Glaris; 8 h. 30 soir, réunion familière au « Schützenhaus ».
- 26 juin: 7 h. 30 matin, départ par train spécial pour Linthal; 8 h., course par funiculaire à Braunwald; 9 h., assemblée des délégués au Grand Hôtel à Braunwald; midi 30, banquet dans le même hôtel.

La Direction de la Croix-Rouge suisse et la Croix-Rouge glaronnaise comptent sur de nombreux délégués qui peuvent être certains de recevoir le meilleur accueil.
